



Grand Nord de Mayotte

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NORD DE MAYOTTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU DIMANCHE 16 AOÛT 2026

Délibération N°2026-09-02-CAGNM

OBJET : CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Date d'affichage :
2026

Date de la convocation :
07- 08 - 2026

En exercice :
40 membres

Présents : 21

Absents : 19

Procurations : 00

Votants : 21

Pour : 21

Abstention : 00

Contre : 00

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture

Et son affichage

Délibération comportant
02 pages, 01 annexe

L'an deux mille vingt-six, le 16 août à 09h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte se sont réunis dans la salle des délibérations sur convocation qui leur a été adressé par la présidente Mme Roukia KASSIDI. La séance publique est ouverte à 9h38.

Les membres présents en séance (21) :

KASSIDI Roukia, AHAMADI Mariame, BAOUMAR Fatima, ABOUDOU Elphayède, LEPLEY ALI MLANAO Saouda, AHAMED Ben Abdillahi, DAROUECHI Ahmed, MIRADJI Moihedja, Anli LAZA, ALI MADI Houssouna, MANRIFA Fazouili, GOULAME Djamaldine, AHMED Mohammad, ASSANI Sitina, Zainabou ASSANI, MAHAMOUDOU M'Dallah, HASSANI Chayibati, HANAFFI Marib, CHAHARANI Baharoussoifa, HADJ MHOKO Issoufi, BACO Charafidini.

Les membres absents (19) :

HALIFA Moina Maoulida, ALI Toyfati Ahamadi, RIDJALI Ayouba, AHAMADI Saïd Raos, ANTOISSI Abdou-Lihariti, AHAMADI Soihna, MOHAMED SOILIH Nafissa, ATTOUMANI Daricoutoini, ANSOYA Hadidja, NABOUHANI Naouirdine, DAOUD Binti El-Djazira, NOURDINE Chafion, ANROUFANI Fatima, ABOUDOU Toifiya, AHAMED Habiba, BOINALI Soilihi, ANTURE Sahali, MAENROUF Nailou Said, ALI Said.

Les membres ayant donné procuration (00) :



Le conseil s'est tenu sous la présidence de Madame KASSIDI Roukia, la Présidente de la séance. Monsieur ABOUDOU Elphayède a été désigné comme secrétaire.

La présidente de séance a dénombré 21 conseillers communautaires présents au moment de l'examen et du vote de la présente délibération.

Les conditions de quorum demeurant réunies conformément aux dispositions des articles L.2121-17 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire a pu valablement délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'article 72 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, ;

Vu la délibération n° 2026-03-01-CAGNM portant Installation du conseil communautaire ;

Vu la délibération 2026-03-02-CAGNM relative à l'élection de Mme Roukia KASSIDI en tant que Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord Mayotte ;

Vu la délibération N°2026-04-02 en date du 19 avril 2026 portant attribution de pouvoirs à la Présidente de la CAGNM ;

Vu le rapport relatif à la création des commissions thématiques communautaires ;

Considérant qu'à la suite de l'installation du Conseil communautaire et de la désignation des vice-présidents, il convient d'organiser le fonctionnement interne de l'intercommunalité afin de permettre une gouvernance efficace, participative et adaptée aux compétences exercées par la collectivité ;

Considérant que la création de commissions thématiques constitue une étape essentielle permettant d'associer les élus à la préparation des politiques communautaires, à l'analyse des projets et au suivi des actions menées par la CAGNM ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, décide :

Article 1 : De créer, au sein du Conseil communautaire, les commissions thématiques suivantes : Commission Finances et administration générale ; Commission Développement économique, commerce, agriculture, pêche et aquaculture ; Commission Mobilités et infrastructures ; Commission Environnement, transition écologique et gestion des déchets ; Commission Aménagement du territoire, urbanisme et habitat ; Commission Action sociale et solidarité, politique de la ville ; Commission Communication et attractivité du territoire ;

Article 2 : De préciser que ces commissions thématiques exercent un rôle exclusivement consultatif et préparatoire aux décisions du Conseil communautaire, celui-ci demeurant seul compétent pour statuer ;

Article 3 : De désigner les membres des commissions thématiques susvisées, conformément à la liste nominative annexée à la présente délibération ;

Article 4 : D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à cet objet.

Ainsi délibéré, les membres ont signé sur le registre.

Fait à Bouyouni, le 16 août 2026

La Présidente

ABOUDOU Elphayède
Secrétaire de séance



La Présidente,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, compte tenu de sa publication au siège le et sa transmission au représentant de l'Etat le.....
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Mamoudzou, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ANNEXE 1 – Composition des commissions thématiques

Délibération N°2026-09-02-CAGNM du 16 août 2026

1. Commission Finances et administration générale

- Mme KASSIDI Roukia (Présidente)
- Mr AHMED Ben Abdillahi
- Mme LEPLEY ALI MLANAO Saouda
- Mme ASSANI Zainabou
- Mr AHMED Mohammad
- Mr CHAHARANI Baharoussoifa

2. Commission Développement économique, commerce, agriculture, pêche et aquaculture

- Mme KASSIDI Roukia (Présidente)
- Mr DAROUACHI Ahmed
- Mr RIDJALI Ayoub
- Mr AHMED Mohammad
- Mr ANTURE Sahali
- Mr AHMED Ben Abdillahi

3. Commission Mobilités et infrastructures

- Mme KASSIDI Roukia (Présidente)
- Mr HANAFFI Mahrib
- Mr ANTURE Sahali
- Mr MAHAMOUDOU M'dallah
- Mr HADJ MHOKO Issoufi
- Mr AHMED Ben Abdillahi

4. Commission Environnement, transition écologique et gestion des déchets

- Mme KASSIDI Roukia (Présidente)
- Mr RIDJALI Ayoub
- Mme HASSANI Chayibati
- Mme MIRADJI Moïhedja
- Mme ALI MADI Houssouna
- Mr HANAFFI Mahrib

5. Commission Aménagement du territoire, urbanisme et habitat

- Mme KASSIDI Roukia (Présidente)
- Mme AHMED Habiba
- Mme AHAMADI Mariame
- Mr ABOUDOU Elpheyede
- Mme ASSANI Zainabou
- Mr CHAHARANI Baharoussoifa



6. Commission Action sociale et solidarité, politique de la ville

- Mme KASSIDI Roukia (Présidente)
- Mme MIRADJI Moïhedja
- Mr AHMED Ben aBDILLAH
- Mme ASSANI Sitina
- Mr ABOUDOU Elpheyede
- Mr GOULAME Djamaldine

7. Commission Communication et attractivité du territoire

- Mme KASSIDI Roukia (Présidente)
- Mme LEPLEY ALI MLANAO Saouda
- Mme HALIFA Moina Maoulida
- Mr MANRIFA Fazouli
- Mme BAOUMAR Fatima
- Mr BACO Charafidini